



**METZ**

# Revalorisation des tarifs : les ambulanciers entendus

**Dominique Hunault, président de la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA), affiche le sourire des gens qui ont obtenu satisfaction. Les ambulanciers viennent d'obtenir une enveloppe de 340 millions d'euros. De bon augure.**

**En novembre, vous déclariez n'être pas entendu par le ministère de la Santé. Ce n'est plus le cas ?**

**N**ous avons obtenu un accord tarifaire de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) de 340 millions d'euros. Cela va permettre une revalorisation des tarifs ambulanciers. Les ambulanciers ont obtenu quelque chose de mérité, car nos charges ont largement augmenté.

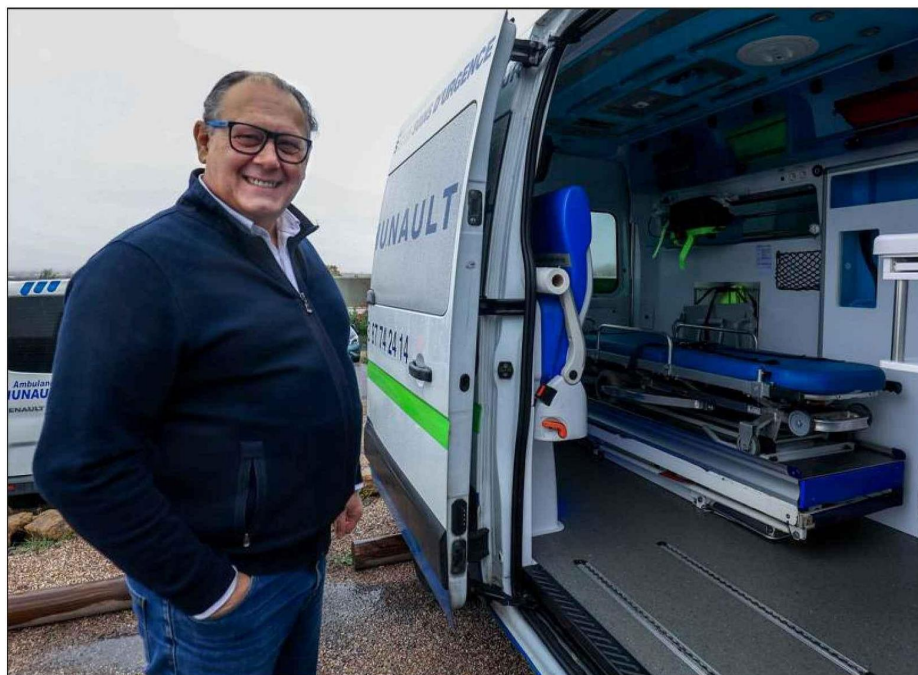
**Qu'est-ce qui va changer à présent ?**

Cela va modifier l'ensemble des postes de rémunération. Les prix vont augmenter, les transports vont augmenter et la Cnam va suivre pour la prise en charge des transports des patients. La situation des ambulanciers en milieu rural a également été analysée. Ils ne seront pas lésés.

**Les ambulanciers n'avaient pas été considérés dans le Ségur de la Santé ; cette enveloppe compense-t-elle ce manquement ?**

Économiquement, il n'y a pas de compensation. Mais c'est une reconnaissance des ambulanciers par les tutelles : la Cnam et le ministère. Cet accord va permettre aux entreprises de passer les 36 prochains mois.

**Le métier d'ambulancier a-t-il**



**Dominique Hunault, ambulancier et président de la Chambre nationale des services d'ambulances.** Photo RL/Maury GOLINI

**évolué ?**

Aujourd'hui, le rôle des ambulanciers est reconnu dans le parcours de soins.

L'ambulancier ne se contente plus de transporter une personne d'un point A à un point B. Il sert de lien entre un patient et un soignant. En effet, il détient des outils pour faire un bilan médical sous contrôle médical. Systématiquement, dans le cadre d'une urgence, il fait un bilan clinique et passe les constantes médicales aux médecins régulateurs.

Enfin, un ambulancier peut transporter des outils de télémédecine au chevet d'un patient. Nous avons les moyens de transporter les outils. Les ambulanciers peuvent apporter toutes les informations nécessaires aux médecins pour poser un diagnostic.

**La formation a donc également évolué ?**

Nous avons upgradé les diplômes des ambulanciers, avec des gestes complémentaires.

**Vous peinez toujours à recruter ?**

C'est toujours très compliqué de recruter. C'est pourquoi nous avons réalisé un film pour qu'il soit réutilisé dans les écoles, à Pôle emploi. Il est diffusé sur notre site ambulancierpourlavie.fr. Trouver des gens pour travailler, c'est un sport national. Une base de nos salariés est au Smic, ce n'est pas hyperattractif avec des contraintes horaires... C'est un métier de vocation.

**Justement, comment le rendre attractif ?**

Nous travaillons pour toucher les jeunes de 17 à 19 ans, la

tranche d'âge où l'on s'oriente. On a commencé par mettre en place l'apprentissage. Nous allons créer un bac pro ambulancier pour que les jeunes puissent passer leur permis à partir de 17 ans. Attirer les jeunes en leur offrant le permis de conduire. Nous avons également obtenu la fin du permis probatoire. Nous n'avons plus besoin d'attendre trois ans pour devenir ambulancier. Enfin, nous souhaitons qu'il y ait des passerelles, pour, qu'après avoir exercé pendant plus de cinq ans, il soit possible d'accéder à des métiers de la santé tels qu'aide-soignant ou infirmier. Nous travaillons avec l'Éducation nationale pour partir sur des formations existantes. Ce sont des objectifs à deux ans.

**Propos recueillis par Anne RIMLINGER**



“ Aujourd’hui,  
le rôle des  
ambulanciers est  
reconnu dans le  
parcours de soins.  
L’ambulancier ne  
se contente plus de  
transporter une  
personne d’un  
point A à un point  
B. Il sert de lien  
entre un patient et  
un soignant. ”

**Dominique Hunault,  
ambulancier et président  
de la Chambre nationale  
des services  
d’ambulances**